



[www.sage-authion.fr](http://www.sage-authion.fr)

# REUNION DU BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE AUTHION

9 février 2010 - Entente Interdépartementale  
Beaufort-en-Vallée - 17 h 30

---

## COMPTE RENDU

---

### Contacts :

Mme Marie-Pierre MARTIN, Présidente de la CLE du SAGE Authion ;  
M. Jeannick CANTIN, Vice-président de la CLE du SAGE Authion ;  
Mme Julie WEISS, Animatrice de la CLE;  
Mme Marie Noëlle BRIERE, secrétaire de la CLE du SAGE Authion.

Commission Locale de l'Eau du SAGE Authion  
Entente Interdépartementale pour l'Aménagement de la Vallée de l'Authion  
2 place de la République, BP 44  
49 250 Beaufort-en-Vallée

Tél : 02.41.79.77.01  
Mobile : 06.30.86.75.62  
Fax : 02.41.79.77.04

Adresse électronique : [contact@sage-authion.fr](mailto:contact@sage-authion.fr)  
Le SAGE sur internet : <http://www.sage-authion.fr>

## Réunion du bureau de la CLE du 9 février 2010

### **Etaient présent(e)s :**

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :

- M. Jean-Luc DESPEIGNES, Mairie des Rosiers sur Loire ;
- M. Dominique FLABOT, Mairie de Courcelles de Touraine ;
- M. Bernard GUERET, Syndicat Intercommunal du Val de la Daguenière ;
- M. Gérard LINTÉO, Syndicat Intercommunal d'aménagement des cours d'eau du bassin de l'Authion ;
- Mme Marie-Pierre MARTIN, Entente Interdépartementale pour l'Aménagement du bassin de l'Authion ;
- M. Etienne MOREAU, Syndicat Intercommunal du Haut Lathan ;
- M. Michel RUAULT, Syndicat Mixte Loire Authion ;

Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations :

- M. Jeannick CANTIN, Chambre d'Agriculture Maine-et-Loire ;
- M. Guy de CHAULIAC, Syndicat de la propriété privée rurale du Maine-et-Loire ;
- M. Yves ELKOUBBI, Fédération de Pêche de Maine-et-Loire ;
- M. Jean-Maurice LEROY, Association des Usagers de l'eau Nord Authion ;

Collège des services de l'Etat et de ses établissements publics :

- M. Bernard PFEIFFER, Agence de l'eau Loire Bretagne ;
- M. Aymeric LORTHOIS, DDT Indre-et-Loire ;
- M. Laurent MAILLARD, DDT Maine-et-Loire ;
- Mme Nathalie HAMEL, ONEMA, Pays de la Loire Bretagne.

### **Etaient excusé(e)s :**

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

- M. Guy JAMERON, SIAEP de la région de Beaufort-en-Vallée ;
- M. Allain RICHARD, Conseil Général de Maine-et-Loire ;
- Mme Danielle THIRY, SIAEP de la région de Bourgueil ;

Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations :

- M. Jean-Denis LAMBERT, Comité Régional de développement agricole du Baugeois ;

### **Assistaient également à la réunion**

- Mme Marie Noëlle BRIERE, secrétaire de la CLE du SAGE Authion ;
- Mme Julie WEISS, animatrice de la CLE du SAGE Authion.



## Ordre du jour de la réunion

- 1/ Point sur le diagnostic : Calendrier - Retour du comité de relecture ;
- 2/ Présentation du budget prévisionnel 2010 : Fonctionnement et Investissement
- 3/ Questions diverses.

### Préambule

Mme Marie-Pierre MARTIN, Présidente de la CLE du SAGE Authion, accueille les membres du Bureau et les remercie de leur présence.

Elle donne ensuite la parole à Mme Julie WEISS, animatrice du SAGE, pour annoncer l'ordre du jour.

#### Documents distribués en séance :

- Tableau et cartes de synthèses du diagnostic : Quantité (Inondation ; Etiage ; Adéquation Besoins/Ressources), Qualité et Ecosystèmes aquatiques ;
- Tableau de synthèse sur la hiérarchisation des enjeux du SAGE Authion ;
- Tableau du budget prévisionnel et réalisé de l'année 2009 (Fonctionnement et Investissement) ;
- Tableau du budget prévisionnel de l'année 2010.

### 1/ Point sur le diagnostic : Calendrier - Retour du comité de relecture

#### ➤ Calendrier

Mme WEISS annonce que les délais à tenir pour la validation du diagnostic entre la présente réunion et la prochaine CLE sont très courts. En effet, en un mois jour pour jour, le diagnostic doit être envoyé pour correction aux bureaux d'études et être retourné à la cellule d'animation au plus tard, 15 jours avant la CLE pour envoi à l'ensemble des membres, le 22 février.

Les remarques et corrections apportées par le comité de relecture seront présentées aux bureaux d'études lors d'une réunion dans les locaux de SOGREAH à Nantes avec les chargés d'études et l'animatrice, le 11 février.

#### ➤ Point sur les contributions du comité de relecture

Mme WEISS fait le point sur les remarques formulées par le comité de relecture. Au total, plus d'une dizaine de contributions ont été apportées, provenant des membres du bureau et à plus de 50% du personnel technique des différentes structures représentées.

#### ➤ Remarques générales du comité de relecture sur le document

Mme WEISS présente les remarques ou observations faites par le comité de relecture sur la deuxième version du diagnostic datant du 14 janvier 2010. Ces remarques sont complétées puis validées par le bureau.

D'une manière générale, le travail de recueil de données à partir de l'état des lieux est satisfaisant. De plus, le document retranscrit les avis et expose clairement la perception de la démarche des acteurs locaux.

Cependant, le comité de relecture a relevé certains manques, présentés ci-après.

Dans un premier temps, à partir de l'exposé des trois axes de travail (diagnostic quantité, qualité et écosystèmes aquatiques), il apparaît essentiel que le diagnostic fasse apparaître une **analyse transversale des données** afin d'aboutir à des conclusions claires, justifiées et argumentées. Croiser les données recueillies dans chaque thématique mettrait ainsi en perspective les données biologiques et les principaux éléments de pression et/ d'impacts par secteur (la carte page 115 annonce ce travail). Or, cette analyse n'est pas suffisamment retranscrite dans le document.

Dans un deuxième temps, le diagnostic devant mener à l'identification des problématiques du territoire, des conclusions précises et détaillées sont attendues pour chaque axe de travail (et sous parties). En effet, les tableaux et cartes associées (Atouts/Contraintes) présentées dans le document doivent impérativement être accompagnés d'une **conclusion argumentée**, définissant et justifiant les problématiques majeures de chacun des territoires identifiés.

Dans ce sens, les cartes devraient être accompagnées d'une explication sur le choix des données représentées pour leur bonne interprétation (pourquoi ce choix de données ? sur quel secteur le regard doit-il être attiré ? que faut-il en retenir ?...). Ce texte explicatif permettrait également de supprimer les intitulés « Atouts/Contraintes » sur les cartes qui ne semblent pas pertinents pour tous.

Aux vues de ces deux premières remarques, il est nécessaire que la conclusion générale croise davantage les conclusions apportées au sein des trois axes de travail afin de définir les grands enjeux par territoire. Les enjeux techniques ne sont pas assez développés et argumentés dans cette conclusion générale par rapport aux enjeux sociologiques qui sont quant à eux très clairs. Cette conclusion générale doit ainsi servir de support au tableau de synthèse de la hiérarchisation des enjeux.

Dans un quatrième temps, le diagnostic doit également révéler davantage les manques et les besoins en termes de données et d'études. Ces manques doivent être identifiés dans chaque partie. L'ordre de priorité de chacune des études à mener dépendra de la hiérarchisation des enjeux définis dans le tableau de synthèse.

Enfin, la proportion des parties attribuées aux points de vue des acteurs et celles attribuées à l'analyse technique est parfois déséquilibrée. Certaines dispositions existantes ou faits avérés devraient être extraits du point de vue des acteurs. De plus, certaines remarques demanderaient à être vérifiées ou à identifier comme nécessitant une vérification. Les conclusions en fin de chaque partie déterminant les problématiques majeures devraient également permettre de pondérer ou « contrebalancer » certains points de vue d'acteurs parfois peu représentatifs.

➤ **Remarques du comité de relecture par thématiques**

Pour chacune des sous parties suivantes, une analyse collective des cartes et des tableaux est opérée.

- **Aspects Quantitatifs**

**Inondation :**

Le SMLA remarque que la problématique de l'assainissement (en particulier l'envasement et le colmatage des biefs) n'est pas assez développée. En effet, des travaux d'entretiens et de recalibrage des cours d'eau sont nécessaires pour veiller au bon écoulement des eaux, notamment en période de hautes eaux.

M. De CHAULIAC propose de remplacer dans le tableau (page 44) les intitulés « Atouts/Faiblesses » par « Atouts/Contraintes ». Cette demande est validée par les membres du bureau et à appliquer à l'ensemble des tableaux « Atouts/Faiblesses » du document.

#### Etiage :

M. LORTHOIS pose la question de la place de la réalimentation artificielle de l'Authion dans le tableau Atouts/Contraintes.

La question n'ayant pas été tranchée par le bureau, il est proposé de traiter le sujet dans un paragraphe à part entière sans l'intégrer au tableau.

Mme MARTIN s'interroge sur la pertinence des données représentant les surfaces irriguées du territoire, celles-ci datant de 2005 (carte page 55). La carte serait plus pertinente si ces données étaient mises à jour.

Mme HAMEL propose d'affiner les taux d'étagement représentés sur cette même carte au niveau des secteurs du Lathan amont et du Couason amont. En effet, dans ces secteurs les taux d'étagement devraient être plus faibles.

M. LEROY demande qu'il soit précisé que les surfaces irriguées comprennent toutes les surfaces confondues.

M. LORTHOIS propose d'ajouter à la carte des étiages (page 55), les données hydrologiques utilisées sur la carte des fonctionnalités des milieux (page 115).

#### Adéquation Besoins/Ressources :

M. De CHAULIAC pense que la carte (page 75) serait plus pertinente si elle donnait des informations sur l'état quantitatif des nappes.

M. LORTHOIS souhaiterait également voir apparaître une conclusion sur l'état quantitatif des nappes en lien avec les objectifs de la DCE. Il propose notamment de reprendre les conclusions faites dans l'étude du Cénomaniens (réalisée par l'Agence de l'Eau).

Enfin, il est proposé de supprimer la carte sur la gestion quantitative des eaux de surface, difficilement interprétable et peu pertinente (mélange des données inondation et équilibre besoins-ressources).

#### - Aspects qualitatifs

M. LORTHOIS demande à ce que le diagnostic qualitatif conclue clairement sur l'existence ou non de réels problèmes sur le territoire et insiste notamment sur le paragraphe traitant des données phytosanitaires. Il aborde également le sujet des réseaux de suivi, la conclusion doit faire le point sur la qualité des réseaux en place. Sont-ils satisfaisants ou demandent-ils à être renforcés ?

Au sein du tableau de synthèse « Atouts/Faiblesse » la question de l'apport d'eau par la Loire comme facteur de dilution de la pollution de l'Authion est posée. Est-ce un atout ou une contrainte ? Le bureau ne pouvant trancher pour le moment sur la question, il serait préférable qu'un paragraphe traitant de la réalimentation de l'Authion via la Loire aborde ce sujet.

Mme WEISS indique également que les forages domestiques pourraient être intégrés dans le tableau comme risque de transferts de pollution des eaux superficielles vers les eaux souterraines et risque de transfert au sein des eaux souterraines elles-mêmes.

M. CANTIN pose la question de la pertinence de la représentation des surfaces en vignes ou en maraichages sur la carte « Préservation qualitative des ressources en eaux souterraines » si les autres cultures spécialisées ne sont pas mises en évidence.

De manière générale, les membres du bureau souhaiteraient que les cartes mettent plus en adéquation les résultats qualitatifs avec les apports susceptibles des activités du territoire.

- **Ecosystèmes aquatiques**

L'ONEMA demande à ce que le diagnostic des écosystèmes aquatiques soit plus illustré et détaillé en termes de résultat. Certaines données, comme les indices biologiques doivent notamment être mises à jour.

La Fédération de pêche demande également que les résultats de l'étude bilan du CRE du Couasnon soient intégrés à l'analyse.

Le SMLA souhaiterait qu'il soit intégré au tableau de synthèse Atouts/Faiblesses les difficultés à limiter l'envasement progressif des biefs situés entre la Loire et l'Authion. En effet, cet envasement peut aboutir à terme à certaines inondations localisées.

La carte finale sur la fonctionnalité des milieux aquatiques est appréciée par le bureau. Aucune remarques supplémentaires ne sont formulées sur les cartes de synthèse.

- **Conclusion générale**

La conclusion est scindée en 3 parties, les enjeux techniques, les enjeux sociologiques et la hiérarchisation des enjeux. Les membres du bureau s'accordent à dire que la première partie mériterait d'être davantage développée en faisant une analyse transversale des données mettant en perspective les pressions ou enjeux majeurs par territoire.

Aucune remarque n'est apportée aux enjeux sociologiques, ils sont à ce titre validés par le bureau.

En ce qui concerne le tableau de synthèse de hiérarchisation des enjeux, plusieurs remarques sont formulées. La forme synthétique de ce tableau de hiérarchisation des enjeux est appréciée par les membres du bureau. Il servira de support pour la suite des étapes d'élaboration du SAGE. Néanmoins, M. LORTHOIS pense que ce tableau gagnerait à ce que les enjeux soient spécifiés par territoire.

M. LINTEO demande à ce que les enjeux soient clarifiés. Il donne l'exemple de l'enjeu « Inondation » qui, selon lui, est plus représentatif dans les termes de « Protection des biens et des personnes ».

En conclusion, M. MAILLARD propose que le tableau réponde clairement aux questions suivantes : Quels sont les enjeux ? Qu'est ce qui est fait au regard de la DCE ? Où sont les enjeux ? Quelles sont les préoccupations des acteurs ? Quels sont les problèmes à résoudre ? Afin de hiérarchiser précisément les enjeux, le tableau doit pouvoir répondre clairement à ces questions.

- **Diagnostic socio-économique**

Aucune remarque n'est faite sur le contenu du diagnostic socio-économique en lui-même. Par contre, cette partie devrait se situer avant la conclusion générale du diagnostic pour pouvoir être intégrée.

- **Etudes complémentaires**

M. CANTIN pense que l'ordre de priorité des études complémentaires à mener dépend de la hiérarchisation des enjeux qui découlera du tableau de synthèse complété.

## **2/ Présentation du budget prévisionnel 2010 : Fonctionnement et Investissement**

Mme WEISS présente le budget 2009 et le budget prévisionnel 2010.

En ce qui concerne le budget de l'année 2009, une différence importante est à remarquer entre le budget prévisionnel et celui réalisé. Cet écart s'explique pour différentes raisons. En effet, pendant plus de 3 mois le poste d'animateur était vacant et le budget prévu pour prendre un stagiaire n'a pas été utilisé, ce qui réduit considérablement les charges de personnel. De plus, le budget consacré à la communication a été peu utilisé. Il était prévu d'organiser une journée sur le terrain avec les membres du bureau mais celle-ci est reportée à l'année 2010. Enfin, le budget prévu pour le réseau de suivi de la qualité des eaux n'a pas été utilisé en totalité, certaines analyses n'ayant pas pu être réalisées pour cause de conditions de prélèvement non favorables.

Mme WEISS présente ensuite le budget prévisionnel 2010. Celui-ci augmente légèrement de 1100 euros par rapport au budget prévisionnel 2009. Elle indique qu'une augmentation du budget pour la formation a été effectuée.

Mme MARTIN demande à l'assemblée s'il y a des questions ou des demandes de compléments par rapport à la présentation. Le budget prévisionnel de l'année 2010 est validé à l'unanimité des présents.

### **3/ Questions diverses**

Mme WEISS informe les membres du bureau que M. Lucien THOREUX, représentant de l'Union Fédérale des Consommateurs de Maine-et-Loire, ne pourra plus assurer sa participation aux réunions de la CLE.

D'autres part, Mme Danielle THIRY, présidente du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de Bourgueil, a informé la présidente du SAGE qu'elle ne souhaite plus rester membre du bureau mais uniquement membre de la CLE.

Des propositions de remplacement et des élections devront être faites lors de la prochaine réunion de CLE, elles seront soumises au préfet qui arrêtera la nouvelle composition de la CLE.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme MARTIN remercie les membres du Bureau et lève la séance à 19h30.

La Présidente de la CLE du SAGE Authion

Mme Marie-Pierre MARTIN